

Guide du candidat à un programme d'échange

Année universitaire 2021-2022

Les programmes d'échange

En qualité d'étudiant de l'université Paris II Panthéon-Assas, vous avez la possibilité d'effectuer un séjour au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une convention bilatérale ou du programme européen Erasmus+.

La durée et le moment du départ dépendent de votre domaine d'études et de la destination. Veuillez consulter [le tableau des destinations spécifiques à votre domaine d'études](#)

Attention : conditions particulières pour les doubles licences (bi-licences). Merci de contacter le service des relations internationales de l'université française où est enseignée votre discipline majeure.

Les étudiants en apprentissage ou en année de césure ne peuvent pas postuler à un programme d'échange.

Les étudiants inscrits en licence numérique en droit sont éligibles aux programmes d'échange.

Les cours suivis à l'étranger seront validés à votre retour à Paris II et les notes obtenues seront intégrées dans votre dossier universitaire. Dans le cadre d'un programme d'échange aucun diplôme n'est délivré par l'université étrangère.

Dans le cas d'un séjour d'une année, vous devez avoir réussi chaque enseignement prévu dans votre contrat d'études pour que Paris II puisse vous délivrer le diplôme dans lequel vous êtes inscrit. Attention, aucune mention ni moyenne générale ne vous seront attribuées.

Dans le cas d'un séjour d'un semestre, les notes obtenues font l'objet d'une compensation avec celles obtenues pendant le semestre passé à Paris II.

Le cursus intégré Oxford-UCL :

Dans le domaine du droit, Paris II vous propose également une maîtrise intégrée avec les universités de University College London (UCL) et Oxford University. Ce cursus permet de passer une année entière dans l'une des deux universités d'accueil et peut conduire à l'obtention d'un diplôme d'université de l'université partenaire.

Attention : La période de dépôt de candidature est différente de celle des programmes d'échange.

Les candidats peuvent déposer un dossier de candidature pour les programmes d'échange et un dossier de candidature pour la maîtrise intégrée.

I. COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

La procédure de candidature 2021-2022 pour les programmes d'échange et la maîtrise intégrée est **entièlement dématérialisée**. Début janvier 2021, vous aurez à disposition une notice expliquant le détail des étapes à suivre pour déposer un dossier de candidature.

La notice se trouvera sur la [page suivante du site web dédié](#)

a. Le choix des destinations

Vous avez la possibilité de faire deux choix par ordre de préférence. Un choix de destination correspond à une université. Pour les pays ou zones ci-après, vous aurez la possibilité de demander le pays ou la zone et de procéder à une sélection des universités par ordre de préférence.

- Amérique du sud
- Australie
- Canada
- Chine
- Etats-Unis
- Irlande
- Japon

Attention, les zones suivantes ne peuvent pas être mises en choix 2 dans le domaine du droit :

- Canada
- Corée du sud
- Etats-Unis
- Japon

b. Période des candidatures :

Vous pourrez candidater en ligne pendant les deux périodes suivantes :

Programme d'échange : du mercredi 6 janvier au dimanche 31 janvier 2021, 23h59

Maîtrise intégrée avec Oxford et UCL : du mardi 12 janvier au mardi 9 février 2021, 16h30

c. Pièces justificatives requises, à télécharger dans la procédure en ligne :

- **Relevé de notes** de chaque année d'études supérieures y compris les redoublements. Attention, seuls les relevés disposant d'un en-tête et d'un cachet de l'établissement sont acceptés comme pièces justificatives.
- **Une lettre de motivation** par destination en français. Pour les Etats-Unis, il est demandé de rédiger un personal statement en anglais uniquement.
- **Un CV** en français. Pour les Etats-Unis, le CV est rédigé en anglais.
- **Justificatif(s) de langue** requis (voir point d) ci-dessous.
- **Une photo d'identité** (format jpg)

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury de sélection.

d. Justificatifs de niveau de langue :

La connaissance de la langue d'enseignement de l'université d'accueil est un prérequis essentiel pour la participation à un programme d'échange. L'Université Paris II est tenue de vérifier que votre niveau est suffisant pour suivre les cours dans la langue d'enseignement. Merci de vous référer au tableau des destinations pour connaître les justificatifs et niveaux de langue exigés.

Si sur le tableau des destinations :

⇒ **Un test de langue officiel est exigé par l'université partenaire (exemple : TOEFL, IELTS...) :**

Vérifiez le type de test et le niveau requis et téléchargez le justificatif correspondant au score exigé avant la fermeture de la période de candidature.

⇒ **Aucun test officiel n'est exigé par l'université partenaire :**

Vous devez tout de même être évalués dans la langue d'enseignement de l'université partenaire. Plusieurs cas de figure :

1. Vous suivez des TDs de langue (obligatoires ou facultatifs) à Paris II dans la ou les langue(s) d'enseignement des destinations souhaitées :
 - Téléchargez [l'attestation de niveau de langue](#) puis pré-remplissez votre nom, matricule et numéro de TD
 - Remettez l'attestation à votre chargé de TD **avant le 4 décembre 2020 inclus**. Votre chargé de TD attestera votre niveau de langue et le Bureau des Programmes d'Echange vous enverra votre attestation complétée en janvier 2021. Vous pourrez alors en disposer pour compléter votre dossier en ligne de candidature en programme d'échange ou maîtrise intégrée.

Les étudiants redoublants qui n'auraient pas de TD de langue devront suivre la procédure d'évaluation orale organisée par Paris 2.

2. Pour les langues qui ne sont pas enseignées à Paris II ou dans lesquelles vous n'avez pas suivi les TD facultatifs, vous devez fournir un justificatif officiel (tests des instituts culturels, INALCO, par exemple).
3. Si vous ne pouvez produire aucun de ces justificatifs en allemand, espagnol, italien, portugais ou chinois, vous serez convoqués à un test oral organisé à Paris II **du 4 au 8 janvier 2021**. Si les cours sont toujours enseignés en distanciel, l'oral de 10 minutes sera organisé sur la plateforme d'enseignement à distance zoom.
 - Contactez le secrétariat du Pôle Langues par téléphone au 01 44 41 57 75 ou 01 44 41 57 74 **entre le 4 et le 11 décembre 2020** pour vous inscrire au test oral. Vous recevrez une convocation adressée par le Pôle Langues **dans la semaine du 14 décembre 2020**.
 - Téléchargez ensuite [l'attestation de niveau de langue](#) puis pré-remplissez votre nom et matricule
 - Transmettez cette attestation pré-remplie à l'enseignant évaluateur au plus tard jusqu'à la veille du test oral, par email. Son courriel sera indiqué sur votre convocation.
 - Le Bureau des Programmes d'Echange vous enverra votre attestation complétée à l'issue du test de langue. Vous pourrez alors en disposer pour compléter votre dossier en ligne de candidature en programme d'échange ou maîtrise intégrée.

e. Sélection des candidats :

Les dossiers sont examinés par des commissions pédagogiques. La procédure de sélection comprend l'étude du dossier présenté et, pour les universités d'Oxford et UCL, un entretien de motivation en anglais fixé au samedi 6 mars 2021.

f. Résultats et conditions de départ :

Les résultats des sélections pour les deux procédures de candidature seront publiés sur l'ENT et dans votre espace personnel de candidature **au plus tard le 12 mars 2021**.

En cas de sélection, vous devrez impérativement accepter ou décliner l'offre dans votre espace personnel de candidature.

Le départ en programme d'échange est conditionné aux éléments suivants :

- ⇒ **La réussite aux examens de la session de juin.** En cas d'ajournement aux examens de juin vous devez impérativement tenir informé votre coordinateur au BPE.
- ⇒ **Admission par l'université partenaire :** après l'annonce de votre sélection par le Bureau des Programmes d'Echange, vous devrez remplir la procédure d'admission de l'université partenaire et constituer un dossier dans les délais impartis. L'université partenaire vérifie ensuite la validité de votre dossier et vous enverra une lettre d'admission (entre mars et juin, en fonction des établissements partenaires).

- ⇒ **Sélection en Master** : le départ en échange en Master 1 est conditionné à l'admission en Master à Paris II.

II. CANDIDATS RETENUS : FINANCER VOTRE SEJOUR

Vous trouverez ci-dessous la liste des aides à la mobilité gérées par la direction de l'Action internationale de l'université Paris II Panthéon-Assas :

- Bourses Erasmus+ ;
- Bourse mobilité de la Région Ile-de-France ;
- Aide à la mobilité Internationale du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Aide à la mobilité de la direction de l'Action internationale.

Le dossier de demande de bourses est disponible à partir du mois **de juillet 2021**. La procédure de candidature est entièrement dématérialisée et le dossier unique devra soumis complet **avant fin septembre 2021** (date à préciser).

Pour plus de détails, veuillez consulter [la page dédiée aux bourses de mobilité](#) du site de Paris II.

Aucune aide n'est automatiquement attribuée : une commission décidera de l'attribution des aides financières en novembre 2021. Vous serez ensuite avertis par courriel de la décision de la commission.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (**FSDIE**) attribue également une bourse aux étudiants en mobilité sur critères sociaux. Renseignements auprès de Mme Nicolet, service culturel d'Assas dès le mois **d'avril 2021**.

ATTENTION : le délai de retrait/dépôt de dossier de candidature est très court (1-2 semaines).

La bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. Les étudiants éligibles doivent penser à faire les démarches habituelles auprès du CROUS le plus tôt possible.

III. VOS INTERLOCUTEURS A PARIS II

DIRECTION DE L'ACTION INTERNATIONALE

Bureau des Programmes d'Echange
Centre Panthéon,
12 Place du Panthéon - 75005 Paris
Aile Soufflot - Escalier M, 2^{ème} étage – salle 5

Heures d'ouverture du bureau au public :

lundi, mardi, jeudi : 9h30-11h30 et 14h00-16h30
Mercredi et vendredi : 14h00-16h30

Marion CHENU

Tél. : +33 (0)1 44 41 56 17
marion.chenu@u-paris2.fr

Sarah ESSADIKI

Tél. : +33 (0) 1 44 41 55 36
sarah.essadiki@u-paris2.fr